

Intempéries, un sale temps pour les salaires !!!!



Intempéries :

Avec le changement climatique, cet hiver a été plus rigoureux que les années précédentes, de forts épisodes neigeux et des inondations ont eu lieu. La Poste a demandé aux agents de ne pas venir sur leurs lieux de travail pour ne pas se mettre en danger !!! Bonne chose !! Mais ce n'est pas aux postiers de payer le dérèglement climatique !! Il est inadmissible de mettre une pression pour que les collègues posent des CA ou des RC afin de couvrir une absence qui n'est pas de leur fait.

En cas de mise en danger, des outils existent pour protéger les postiers. Ce sont, notamment, le droit de retrait et le DGI (danger grave et imminent) Ils sont à utiliser le plus collectivement possible. Rien ne vaut le rapport de force pour faire respecter ses droits et la sécurité.

La CGT a décidé de poser un DGI début janvier, sur le périmètre DEX-CIL afin d'imposer à La Poste des ASA intempéries, impossible à poser dans GTA. Ils sont inscrits dans le code du travail et utilisés dans de nombreuses entreprises comme, à Orange, Le BTP, etc...

Le maintien du service public ne doit pas être sacrifié sous prétexte d'épisode climatique extrême. La Poste doit mettre tous les moyens pour assurer le service et mettre en sécurité les postiers. Ceci en mode dégradé, certes, y compris en invitant les agents à rester chez eux quand c'est nécessaire, sans contrepartie.

Les agents ne sont pas dupes, et demandent une équité sur l'ensemble de La Poste et à la DEX-CIL comme sur la DEX BSCC Pays de Loire, la DEX BSCC Normandie, etc.... La mise en place du système « Heure perdue » a été tout simplement abandonné, et aucune retenue (CA, RC ...) ou ponction sur salaire n'a été exécuté par La Poste aux agents, pour les journées non travaillées pendant la période de neige sur ces 2 périmètres, sous la pression collective et avec la CGT.

La CGT exige :

- Aucune retenue sur salaire
- Aucune pression sur la prise de CA ou de RC
- Aucune sanction.

Salaires :

La Poste a décidé unilatéralement de mettre fin à la négociation salariale qui avait débuté fin novembre pour proposer uniquement des miettes aux agents. Elle n'a pas attendu les résultats définitifs de l'année 2025 et ses 1,2 Milliards de bénéfices.

Proposition de La Poste :

- ✓ + 0,7% d'augmentation pour les classes I et II
- ✓ + 0,4% d'augmentation générale et + 0,6% « au bon vouloir » pour la classe III
- ✓ + 1% d'augmentation « au bon vouloir » (donc potentiellement 0% pour certains) pour les classes A et B

Le personnel exige avec la CGT :

- ✓ 2000 euros net de salaires de base par mois
- ✓ Le 13ème mois pour tous
- ✓ La revalorisation de l'heure de nuit à 4 euros
- ✓ Grade de base II1.

Le changement climatique c'est l'œuvre du capitalisme pas celui des travailleurs



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 (facultatif) Téléphone perso : pro :
 Grade/ Classification : Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :

